

ARRETE DU MAIRE
Restrictions circulation et stationnement
BRANCHEMENT INDIVIDUEL GAZ NEUF

Le Maire de SAINT-ANDRE DE L'EURE,

VU le Code de la sécurité intérieure notamment ses articles L511-1 et suivants

VU le Code de la voirie routière,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route,

VU La demande de branchement individuel gaz neuf, fouille sur réseau GRDF sur chaussée côté pair et tranchée sur trottoir pair

VU la demande de l'entreprise MARRON TP 50 rue du Bal Champêtre 27400 à LOUVIERS représentée par Mme BLAISE Karine en qualité de conducteur de travaux

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes mesures, dans l'intérêt du bon ordre et de la sécurité publique, durant les travaux.

- A R R E T E -

ART.1 : L'Entreprise MARRON TP, est autorisée à procéder au branchement individuel gaz neuf **rue du Clos Bourdin** à Saint-André-de-L'Eure.

ART.2 : La circulation de tous les véhicules sera alternée par dispositif manuelle par panneau (B15-C18), accompagnée d'une pré-signalisation réglementaire et maintenue par l'entreprise chargée des travaux. (Chantier mobile).

Un dispositif de protection réglementaire sera mis en place pour la continuité du cheminement piétonnier.

Le stationnement des véhicules sera interdit de 100 mètres de part et d'autre du chantier.

ART.3 : Il n'y aura pas de chantier les vendredis, jour de marché de 05h00 à 15h00

ART.4 : Le présent arrêté s'appliquera à compter du lundi 29 mars 2021 jusqu'au mercredi 28 avril 2021.

ART.5 : La Police Municipale et la Gendarmerie Nationale sont chargées de son application. Les infractions seront constatées et poursuivies selon la législation en vigueur.

ART.6 : Le présent arrêté sera publié en les formes prescrites. Une ampliation en sera fournie : à la Gendarmerie, au service de Police Municipales, aux services Techniques de la commune et à l'entreprise MARRON TP

ART.7 : Un recours auprès du tribunal Administratif de Rouen (53 Avenue Gustave Flaubert-76000 Rouen) pourra être effectué dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Saint-André- de- l'Eure, le 18/03/2021

Le Maire Franck BERNARD

Certifié exécutoire le présent arrêté
Publié le
Notifié le

 

